



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 18 JANVIER 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, M. Arnaud NGATCHA, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO (qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI), Mme Lorraine GAY (qui a donné pouvoir à Mme Maud LELIÈVRE) et Mme Frédérique DUTREUIL (qui a donné pouvoir à M. Arnaud NGATCHA).

Est arrivé en cours de séance : M. Arnaud NGATCHA (arrivée à 12h45).

Madame la Maire déclare la séance du 18 janvier ouverte et remercie les élus d'avoir bien voulu avancer l'horaire du conseil d'arrondissement à l'heure du déjeuner. Compte tenu des contraintes que subissent les Français, il est nécessaire de s'adapter. Elle excuse l'absence de son premier adjoint, Sébastien DULERMO, retenu sur son lieu de travail, de Lorraine GAY également retenue dans ses fonctions d'avocat, et de Frédérique DUTREUIL qui est souffrante et qui a laissé son pouvoir à M. NGATCHA.

En préambule, elle renouvelle tous ses vœux de bienvenue au nouveau directeur général des services, Sébastien LEPARLIER. Nombreux sont ceux qui ont pu le saluer et échangé avec lui depuis son arrivée fin décembre. Madame la Maire lui témoigne de sa satisfaction, comme de celle de l'ensemble des élus et de son cabinet, de l'accueillir et de pouvoir compter sur lui.

DÉLIBÉRATION 09.2021.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Maud LELIÈVRE est désignée comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 18 janvier 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 NOVEMBRE 2020.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire annonce, à partir de 16 heures, le lancement de la campagne de vaccination dans les locaux de la Mairie du 9^e, pour les plus de 75 ans et pour toutes personnes souffrant de pathologies particulières. Le centre de dépistage, ouvert depuis le mois d'avril dernier, se transforme ainsi en centre de vaccination. Les doses arrivent progressivement chaque semaine et Mme la Maire espère une rapide montée en puissance. Elle souhaite que cette vaccination soit un message d'espoir pour mettre fin une bonne fois pour toutes à cette période qui n'en finit pas. Elle souhaite dire que les élus appuient et accompagnent aussi une campagne de dépistage massif dans les lycées du 9^e arrondissement. Elle était ce vendredi au lycée Lamartine et cette semaine elle se rendra dans l'ensemble des lycées et des cités scolaires pour que les jeunes et les enfants soient dépistés massivement.

Madame la Maire remercie également les élus pour leur présence le 12 janvier à l'occasion des commémorations de ce moment qui restera gravé dans l'histoire de l'arrondissement et dans leurs histoires personnelles, la terrible explosion de la rue de Trévis. Elle remercie celles et ceux qui ont pu se libérer pour la cérémonie en mémoire des victimes et des nombreux blessés. Elle souhaite, et l'a dit très ouvertement et très simplement, que 2021 soit l'année de la réparation et qu'on puisse obtenir l'accord cadre d'indemnisation pour aider bien sûr financièrement les très nombreuses victimes mais aussi et surtout les protéger. À la suite du rendez-vous que la Maire de Paris a bien voulu accorder aux associations de victimes fin octobre 2020, elle a demandé au gouvernement de mettre en place une loi pour cette indemnisation. Pour faire œuvre utile, la Maire du 9^e a commandé une étude juridique à un cabinet spécialisé en droit public qui a proposé, non pas de recourir à la loi, qui nécessiterait des délais encore supplémentaires si tant est que c'est bien une loi qui pouvait encadrer un fonds d'indemnisation dans le cadre d'un accident collectif comme Trévis, mais la mise en place d'un GIE ou d'une association qui serait en charge de gérer le fonds d'indemnisation. Toutes ces propositions et cette analyse ainsi que cette consultation ont été remises à toutes les parties prenantes, à la Maire de Paris, au préfet de Région, au procureur, à la déléguée interministérielle d'aide aux victimes et à M. Jean CASTEX. Il est important de pouvoir, sur cette base, avancer très vite.

Autre sujet, un sujet beaucoup plus léger, une cour d'école maternelle sera ouverte à partir de samedi prochain. C'était un engagement de campagne de pouvoir ouvrir les équipements aux familles du 9^e arrondissement pendant le week-end. L'expérimentation débutera à l'école du 22 rue de Rochechouart et tous les dispositifs sont prévus pour que la communauté scolaire retrouve les lieux en bonne et due forme et parfaitement nettoyés le lundi matin.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Depuis le dernier conseil d'arrondissement qui s'est tenu le 30 novembre dernier, l'activité a été encore riche sur le front de la sécurité du quotidien et de la lutte contre les incivilités. Le mardi 5 janvier dernier, elle a reçu avec Madame la Maire et M. Jean-Baptiste GARDES, le nouveau commandant de l'opération Sentinelle dans le 9^e arrondissement. Cette rencontre a été l'occasion de faire, comme à chaque fois, le point sur la situation sécuritaire du territoire et de dresser le bilan de la présence dissuasive des soldats dans l'arrondissement. Elle adresse un grand merci aux militaires, actuellement ceux de la Légion étrangère, qui assurent la sécurité des Parisiens de façon quotidienne dans ce contexte toujours tendu. Le mercredi 6 janvier, les élus ont rencontré M. Simon BERTOUX, nouveau directeur adjoint de cabinet du préfet de Police, en remplacement de Madame Frédérique CAMILLERI devenue préfète de police des Bouches du Rhône. Elle profite de cette occasion pour lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Avec M. BERTOUX ont été évoqués les problèmes de sécurité que connaît l'arrondissement, la lutte contre les nuisances sonores, le respect des mesures sanitaires, les établissements à problèmes et la lutte contre les locations prostitutionnelles, les rixes de bandes, les délinquances et les trafics de produits stupéfiants, ainsi que l'occupation de l'espace public par des personnes sans abri et, pour finir, la sûreté des grands magasins.

On sait pouvoir compter sur le soutien actif de la préfecture de Police pour remédier à ces différents problèmes. Le vendredi 8 janvier dernier, les élus ont rencontré Mme Fanny MIETLICKI, directrice de Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France. Madame MIETLICKI les a informés des différents dispositifs qui existent pour évaluer les niveaux sonores à Paris, en particulier les méduses, des capteurs innovants qui permettent de mesurer la direction et la provenance du bruit. Ce nouveau dispositif est expérimenté dans plusieurs quartiers festifs de Paris, notamment dans le 11^e et dans un souci de disposer d'informations fiables et transparentes sur le bruit dans l'arrondissement, le 9^e se porte candidat auprès de la Mairie de Paris pour recevoir sur l'arrondissement un tel dispositif en espérant que cet appel soit entendu. Pour ce qui concerne les incivilités qui indisposent le quotidien des Parisiens, la municipalité continuera à être proactive dans ce domaine. Elle se fait le relais des habitants auprès des services de sécurité, en contact avec le commissariat central et la Direction de la prévention de la sécurité de la protection du 9^e pour faire remonter tous les signalements reçus.

À cet égard, Mme Adeline GUILLEMAIN veut aborder trois sujets qui reviennent de manière récurrente.

Premièrement, si la grande majorité des bars, cafés et restaurants respectent les règles fixées par le gouvernement avec sérieux et discipline, certains établissements ne jouent pas le jeu et continuent à servir en terrasse des boissons alcoolisées à leurs clients alors qu'ils sont dans des zones sous l'arrêté préfectoral de juin 2020 qui interdit la consommation d'alcool à partir de 16 heures. Cela crée des attroupements devant ces enseignes alors que la campagne de vaccination commence et que la situation épidémique est toujours inquiétante. Il en va de la responsabilité de chacun d'adopter un comportement civique afin de faire reculer le virus. Face à cette situation, les élus sont évidemment en contact régulier avec le commissariat qui envoie des patrouilles et des équipages sur place pour faire évacuer les abords de l'établissement et procéder, le cas échéant, à des verbalisations. Mais il est vrai qu'il faut sensibiliser les habitants, même s'il est difficile de veiller à faire respecter les règles en vigueur.

Deuxièmement, l'arrondissement est confronté depuis plusieurs semaines à une recrudescence des nuisances générées par des bandes de jeunes aux alentours de Montholon, en particulier au niveau du pont Bellefond et de la rue Pierre Sépard. Au même endroit, l'Hôtel du Pré, situé 10 rue Pierre Sépard, est régulièrement confronté à ces nuisances de bandes. Fin décembre, cet établissement a même été brièvement envahi par des individus. Les élus sont toujours en lien avec le commissaire Thibaut ANGÉ pour apporter les réponses adéquates dans ce petit quartier du 9^e.

Pour terminer, Mme Adeline GUILLEMAIN évoque le sujet des nuisances de chantier. Depuis plusieurs semaines, il y a beaucoup de signalements de riverains sur les nuisances de certains travaux, notamment les chantiers du 10 rue de la Victoire, du 5 rue Victor Massé ou du 45 rue La Bruyère. Ces nuisances sont parfois difficiles à supporter pour les habitants qui parfois travaillent de chez eux notamment, et qui génèrent un stress lié à la situation sanitaire et sociale actuelle. À chaque plainte d'habitants, les élus prennent immédiatement contact avec la DPSP et la Police afin qu'elles contrôlent, que ce soit pour les chantiers ou pour les autres nuisances signalées, et rappellent les règles en vigueur en ce qui concerne les horaires à respecter. Sur ces différents sujets, elle assure que les élus sont présents et qu'ils luttent au quotidien pour que la sécurité et la tranquillité des habitants du 9^e soient pleinement assurées.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour cette vigilance de tous les instants. On n'est pas encore revenu à un temps ordinaire, mais il est vrai que les nuisances sont toujours là. La question des bars, cafés et restaurants qui ne respectent pas la règle aujourd'hui, est une source de préoccupation, même si l'on ne peut ignorer à quel point la situation est très difficile pour eux. Les moyens financiers mis en place par l'État pour ce secteur d'activité à l'arrêt doivent permettre à ces entreprises de surmonter cette épreuve. L'ensemble des élus y veille mais cela ne doit pas donner lieu à des scènes comme celles de tous ces derniers jours, il faut être extrêmement vigilant.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES aborde le point sur la propreté par le chiffre de la collecte au mois de décembre 2020 par rapport à décembre 2019 : moins 32 % sur l'ensemble de la collecte, c'est à dire ordures ménagères et multi matériaux. Ce qui est intéressant, c'est de constater qu'on est à moins 39 % par rapport à décembre 2019 sur les ordures ménagères, mais plus 61 % sur le bac jaune de recyclage multi matériaux. Son analyse personnelle laisse à penser que c'est dû aux commandes des commerçants qui se sont regroupés peut-être plus en décembre, compte tenu de l'incertitude de pouvoir étaler l'activité mois après mois pour la période de Noël, d'où une concentration en décembre. Et peut-être aussi le fait que les habitants ont reçu plus de colis en livraison, ils ont peut-être fait plus de courses sur Internet à l'arrivée de la période de Noël. On reste sur une baisse, un niveau de collecte très inférieur par rapport à 2019, ce qui montre évidemment qu'on est toujours dans une période très particulière due à la crise sanitaire.

M. Jean-Baptiste GARDES souhaite faire un compte rendu de la réunion tenue avec Madame la Maire le 18 décembre dernier et avec Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Mairie de Paris en charge de la propreté. Ils ont demandé ce rendez vous pour faire un point sur les problématiques de l'arrondissement et les nouvelles procédures qu'ils souhaitent mettre en place pendant la nouvelle mandature dans le 9^e. Ils ont d'abord insisté auprès de Mme BROSSEL sur les conditions de travail des agents de propreté avec des ateliers qui sont en sous-sol. La réponse est qu'un audit des locaux est actuellement en cours de réalisation par la Ville. Ils espèrent des réponses concrètes et surtout des améliorations de ce cadre de vie, peut-être en 2021, et resteront très vigilants sur les réponses et sur les résultats de l'audit.

Concernant le recyclage et la diminution des déchets, ils ont renouvelé la demande exprimée auprès de la DPE, la Direction de la propreté et de l'eau. Depuis quelques mois, on expérimente les rues zéro déchet, expérimentation qui a eu lieu dans la rue de Paradis, dans le 10^e arrondissement. L'objectif de cette initiative est d'inciter les citoyens et les commerçants à réduire autant que possible leur production d'ordures, à mieux trier les déchets afin qu'ils soient recyclés. Les élus ont identifié pour l'arrondissement la rue Milton qui, par sa topographie et son bassin de population, fait qu'on y trouve à la fois des commerces, des entreprises, mais aussi des écoles, et se prête bien à cette expérimentation. Ils ont fait un premier point avec leurs interlocuteurs de la DPE il y a deux semaines et vont être moteurs sur les prochaines semaines pour faire cette expérimentation dans les délais les plus brefs possible.

On peut d'ailleurs considérer que le travail préparatoire pour mettre en place cette rue zéro déchet a commencé cette année. Concernant les Trilib', les conteneurs de tri de proximité accessibles 24 heures sur 24 et qui permettent de collecter plus et mieux le verre, les emballages en plastique et en métal, les papiers, les cartons, ils sont à disposition des habitants mais également des commerçants.

Une étude fine a été réalisée en fonction des pré-requis techniques communiqués par les services de la voirie pour implémenter trois nouveaux Trilib' dans les prochaines semaines, rue Saint-Georges, rue Saint-Lazare et rue Chauchat.

Autre point abordé avec Mme BROSSEL, la lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis. Il faut savoir que cette prestation est réalisée par un prestataire externe qui faisait intervenir à la fois la DPE, la Direction de la propreté et de l'eau, et la DPSP, la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection. Désormais, c'est la DPE qui interviendra seule du début à la fin de la procédure, permettant une prise en compte plus rapide des signalements et du nettoyage. On a effectivement beaucoup de signalements d'habitants qui ne comprennent pas, une fois qu'ils ont effectué leur signalement, que les stickers ou l'affichage sauvage, qui peuvent être très pénibles visuellement, restent les jours suivants. Les élus ont demandé à réaliser le plus rapidement possible une opération coup de propre en 24 heures qui fait intervenir le prestataire, ce qui permettrait de nettoyer les tags, l'affichage sauvage dans un quartier bien défini avec l'action sur toute la chaîne, y compris repeindre un banc après en avoir enlevé les autocollants. C'est quelque chose que Mme Colombe BROSSEL a bien entendu, si bien qu'une date a été fixée en février pour le quartier Chaussée d'Antin-Opéra. Effectivement, ce quartier a repris un peu vie en décembre avec la réouverture des grands magasins avant la période de Noël. Mais il est vrai qu'il est vidé de ses touristes, et notamment pour les commerçants, mais aussi pour les habitants. Il ne faudrait pas que les tags et l'affichage sauvage restent et donnent l'impression que les activités habituelles n'existent plus. On va effectuer en février une grosse opération sur l'affichage sauvage dans ce quartier et le quartier de l'Opéra, quartier emblématique pour Paris.

La troisième collecte des multi-matériaux, c'est une demande que porte Madame la Maire depuis longtemps. On a enfin été entendu et on est en train de voir les délais d'application. Ce ne sera pas pour 2021, mais à force de porter ce sujet, il va finalement aboutir pour les habitants du 9^e. Autre point sur la fréquence et les horaires de ramassage, on a souligné lors de cette réunion que l'on souhaitait un ramassage des poubelles qui continue le matin mais qu'il puisse y avoir des adaptations en souplesse. Par exemple pour le quartier du boulevard Haussmann qui a une activité de jour très forte, un ramassage le soir permettrait d'optimiser la propreté du quartier sur la durée. On a une réponse orale plutôt positive et on attend une application précise de ces nouveaux rythmes. A noter également que sur le marché d'Anvers, on a adapté le rythme de nettoyage du marché qui était effectué en trois temps, une fois le vendredi soir pour un ramassage, un nettoyage le samedi très tôt le matin, puis un démontage des structures métalliques dans l'après midi. C'était extrêmement pénible pour les habitants et les usagers du square qui viennent dès le samedi matin avec leurs enfants. On a fait adapter ce rythme et Madame l'adjointe à la Ville de Paris a appuyé cette démarche pour que ce soit pérennisé et que le ramassage et le nettoyage soient faits en une fois le vendredi soir. Les élus sont attentifs à ces petits détails qui n'en sont pas puisque ce sont tous les immeubles autour qui « profitent » entre guillemets de cette organisation. Il faut que le marché soit nettoyé vite et bien mais il ne faut pas que ce soit au détriment des riverains.

Concernant les lombricomposteurs, s'agissant toujours du recyclage, les élus, lors de cette réunion du 18 décembre, ont rappelé qu'ils sont extrêmement sollicités par les habitants pour les équipements en lombricompost individuels, en bacs individuels. Pour les distributions organisées à la Mairie du 9^e, on a une liste d'attente qui grossit de jour en jour. On a encore eu beaucoup de demandes la semaine dernière et on a été entendu puisque la formation faite à l'occasion de ces distributions, qui ne pouvait plus être faite en présentiel à cause de la crise sanitaire, va pouvoir être effectuée à distance. On va donc pouvoir organiser très vite, dans les prochains jours, une distribution de lombricomposteurs. On a insisté lors de cette réunion sur le fait que, depuis quelques mois, beaucoup de choses se faisaient à distance et on était dans l'incompréhension que la distribution soit bloquée à cause d'une formation de 45 minutes qui pourra être faite à distance.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour ce point extrêmement complet.

COMMUNICATION SUR LE BILAN ANNUEL 2020 DES CONSEILS DE QUARTIER DU NEUF, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce que, comme chacun peut s'y attendre, il sera malheureusement très bref pour ce bilan car l'activité des conseils de quartier pendant l'année 2020 a été malheureusement très fortement réduite, d'abord par la pandémie, puis par le renouvellement des conseils de quartier en novembre 2020. Il n'y a eu ni réunion publique ni fête de quartier. Elles ont toutes été suspendues pour éviter les rassemblements de personnes. Néanmoins, il y a eu des réunions de bureau sur les deux premiers mois de l'année 2020, puis en septembre-octobre, pour faire le bilan de l'année et réfléchir ensemble aux modifications de la charte qui a été co-construite avec les habitants et proposer des pistes d'actions au prochain Bureau des conseils de quartier. Ensuite, dès décembre 2020, de nouvelles réunions se tiendront pour démarrer au plus vite le travail des nouveaux conseils par une présentation des participants de l'organisation et des activités à réaliser. L'action des conseils de quartier en 2020 a donc été principalement un travail d'organisation. Comme à l'accoutumée, on trouvera sur le site de la mairie les comptes rendus des réunions et, dans les prochains jours, un bilan trisannuel des réalisations des cinq bureaux des conseils de quartier. La lecture de ces bilans permet d'appréhender l'ampleur et la variété du travail réalisé. Il remercie chaleureusement Mme Mariella ERIPRET pour le sérieux de son travail et son engagement à faire des conseils, des lieux de réflexion si importants pour tous.

Madame la Maire confirme une année historique, difficile, mais retient de l'année 2020 le nombre considérable de candidatures qui prouve la vitalité du tissu social et de la vie locale, c'est une bonne chose.

M. Jean-Pierre PLAGNARD précise que 1 % de la population de l'arrondissement s'était présenté.

M. Arnaud NGATCHA souhaite à toutes et à tous une bonne année, demande à être excusé pour son retard et affirme se réjouir de la vitalité et du dynamisme des conseils de quartiers.

DÉLIBÉRATION 09.2021.003 - CRÉATION DU COMITÉ DES USAGERS DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD propose la création d'un comité des usagers des équipements municipaux visant à améliorer le dialogue, la concertation et la participation pour un 9^e plus inclusif et collaboratif. L'exécutif poursuit ainsi sa politique d'approfondissement de démocratie locale et participative en proposant de créer un comité des usagers des équipements du 9^e. Cette disposition s'ajoute à la création d'un pré-conseil du 9^e qui aurait dû démarrer aujourd'hui et qui est reporté, offrant un droit d'interpellation directe pour tous les habitants, ainsi que la création d'un collègue d'habitants au sein de la commission logement, ce qui avait été fait dès le premier conseil.

Ces trois innovations ont pour objet d'associer plus étroitement l'évolution de la ville aux habitants. Le comité des usagers deviendra une instance de co-crédation et d'association entre les habitants du 9^e, la mairie d'arrondissement, les élus et les agents municipaux. Cela permettra de créer un accompagnement durable des citoyens dans les problématiques qu'ils rencontrent afin de renforcer et d'améliorer les services et les équipements du 9^e arrondissement. On réunira un maximum de 40 citoyens volontaires, usagers des équipements municipaux de loisirs et des membres des conseils de quartier, plusieurs fois par an, afin de discuter des satisfactions et des problématiques qu'ils rencontrent dans l'utilisation des infrastructures ainsi que des améliorations ou des nouveaux projets qu'ils souhaiteraient voir émerger. Ce comité des usagers interviendra dans plusieurs domaines des installations sportives. Il y en a dix neuf : trois gymnases, le gymnase Paul Gauguin, le gymnase Paul Valeyre, le gymnase Nouvelle Athènes ; trois salles de sport, la salle de sport Buffault, la salle de sport Nouvelle Athènes et la salle de sport de la Tour d'Auvergne ; deux terrains de sport, le terrain de sport Duperré et le terrain de sport Paul Valeyre ; trois bibliothèques, la bibliothèque Drouot, la bibliothèque Louise Walser-Gaillard et la bibliothèque Paul Valeyre ; deux centres d'animation, le Centre Paris Anim' Nouvelle Athènes, le Centre Paris Anim' Paul Valeyre ; sept jardins et squares, le square Alex-Biscarre, le square d'Anvers, le square Estienne d'Orves, le square Etienne Berlioz, le square Montholon, le jardin de la mairie et la cour Chaptal, rue Chaptal, cour Cadet.

Ces usagers seront donc conviés à participer au minimum à deux réunions par an et ce chiffre sera ajusté lors de la première réunion. Une charte du comité des usagers est soumise avec la délibération. Elle comporte également la liste précise des équipements concernés et le mode de désignation des membres du comité.

M. Guillaume COT souhaite une bonne année à l'ensemble des personnes présentes dans la salle. Il annonce quelques questions et quelques propositions de modification pour cette charte.

Première question : pourquoi est ce que les piscines ne sont pas dans la liste des équipements ? La deuxième question est de savoir pourquoi si, parmi les membres désignés par les bureaux des conseils de quartier, si les membres en question sont pris dans le bureau du conseil de quartier, où sont des membres extérieurs ? La troisième est de savoir si le nom des membres de ces comités d'usagers sera public ou pas ?

Quant aux modifications pour plus de représentativité, il propose d'inverser le nombre entre les tirés au sort et les volontaires pour avoir donc 25 tirés au sort et 10 volontaires. Il lui semble que ce serait également pertinent d'avoir, pour le tirage au sort, une correction du tirage au sort pour qu'il y ait à peu près autant de tirés au sort de chaque quartier de l'arrondissement, puisque le hasard peut faire qu'on pourrait avoir 75 % des tirés au sort dans le nord-est de l'arrondissement. Il se pose également la question de la parité, si le comité sera paritaire. Sa dernière proposition serait qu'en plus d'avoir les usagers, les élus, les représentants des directions, on ait aussi des représentants syndicaux car à son avis la voix des personnels est importante dans ce type d'instance. Dernière remarque sur l'article 7 qui prévoit que la charte peut être modifiée sans qu'il y ait un nouveau vote au conseil d'arrondissement, M. Guillaume COT a l'impression que cet article remet en cause un principe général du droit qui est le parallélisme des formes.

Madame la Maire précise que les piscines sont bien concernées. Par ailleurs, le dialogue avec les syndicats se fait très régulièrement. Il y a des instances dans lesquelles les élus travaillent très étroitement avec les syndicats. Elle espère que cette innovation fera des émules dans d'autres arrondissements mais ce comité des usagers est d'abord là pour les usagers et les habitants de l'arrondissement. Le tirage au sort sur la base du fichier électoral est une innovation.

M. Jean-Pierre PLAGNARD remercie Madame la Maire, et M. COT pour ses questions. La parité, bien évidemment, fait partie des principes de l'exécutif, il sera vigilant. Ce comité doit être souple et efficace. On voudrait avoir un regard sur une vingtaine d'équipements, mais un regard de personnes qui les utilisent réellement. On va essayer d'optimiser, de vérifier que les personnes conviées vont vraiment apporter des choses concrètes et seront pertinentes dans l'appréciation de l'équipement car ce seront forcément des gens qui vont les utiliser. On veut éviter d'avoir une assemblée trop pléthorique parce que gérer une assemblée pléthorique est quelque chose de très compliqué, qui peut être presque antidémocratique parce que les gens n'ont pas le temps de s'exprimer. Donc, on voudrait avoir quelque chose de resserré pour avoir des gens qui vont avoir le temps de s'exprimer, qui seront compétents, qui connaîtront les équipements pour apporter cette plus value que l'on recherche.

Concernant la représentativité, il y aura une représentativité géographique parce qu'on recherche surtout des gens qui utilisent des équipements, c'est à dire des gens qui vont pouvoir apporter un éclairage de leur vie, de leur expérience. C'est cela qui sera l'élément principal, On souhaite réellement avoir des gens qui vont s'exprimer. S'agissant du tirage au sort, dans ce contexte, il peut être négatif dans le sens où on risque d'avoir des gens qui ne sont pas effectivement utilisateurs des équipements. Le critère clé pour nous, c'est la pertinence des avis et la disponibilité.

Madame la Maire précise, pour répondre à la question de M. Guillaume COT, que c'est le bureau du conseil qui désignera en son sein la personne, ce ne sont pas les élus qui vont la désigner. C'est important et c'était une des propositions de M. Jean-Pierre PLAGNARD d'associer les conseils de quartier au comité des usagers.

M. Arnaud NGATCHA observe que certaines populations sont un peu moins visibles que d'autres. On voit bien des personnes en situation de précarité, il faut trouver des moyens d'aller vers elles pour les associer également. Cette démarche doit être plus volontariste car ce sont des gens qui, de facto, s'impliquent moins. A partir du moment où on est un petit peu en marge, on s'implique moins dans la vie locale. Il faudrait peut-être avoir une démarche plus incitative envers ces publics là, notamment les jeunes dont on voit bien qu'ils vont être la principale victime de la crise sanitaire et sociale sur le plan psychologique avec des conséquences très lourdes.

Madame la Maire partage cette préoccupation. Aujourd'hui, on installe le cadre d'un nouveau dispositif qui sera amené à évoluer avec le temps. C'est une innovation, le 9^e arrondissement est le seul à le faire à l'échelle de Paris, même si d'autres territoires l'ont fait en France. Elle propose de faire un petit point de situation dans six mois pour voir comment les gens s'approprient ce nouveau dispositif.

M. Jean-Pierre PLAGNARD, à propos d'une autre question de M. COT relative à la publication du nom des personnes qui participeront, précise que cette liste sera connue de tous.

La délibération 09.2021.003 est adoptée par 13 voix pour et 1 abstention (M. Guillaume COT).

DÉLIBÉRATION 09.2021.004 (2021.DDCT.8) - ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique qu'il s'agit d'un dossier considérable. Le document s'appelle 2021.DDCT.8 et il retient notamment, dans ce long texte, qu'entre 2014 et 2019, les habitants étaient invités à se prononcer directement sur l'affectation de 5 % du budget d'investissement de la Ville. Ils ont pu proposer des projets qui, s'ils ont été recevables et faisables techniquement, ont été votés et mis en œuvre par la Ville.

Près de 15 000 propositions ont été déposées par les habitants de tous âges et de toutes nationalités, des associations et des conseils de quartier. 11 % de la population a participé au vote en 2019. Après six années, selon les chiffres communiqués par la Ville, 986 projets ont été validés, soit 450 millions d'euros d'investissements et plus de 2 500 réalisations concrétisées. On parle de choses vraiment importantes. Les évolutions apportées aujourd'hui au budget participatif visent, notamment, à faire que 25 % du budget d'investissement soient décidés avec les habitants, et l'Association des habitants est présente à toutes les phases du budget participatif, y compris la réalisation.

Le premier principe proposé par la mairie centrale vise notamment à affirmer le rôle joué par les maires d'arrondissement dans la réussite de ce dispositif. Il est rappelé qu'ils coordonnent le budget participatif à l'échelle de leur arrondissement avec le concours des directeurs de développement de la vie associative et citoyenne et des équipes de développement local. Un coût maximal des projets est mis au vote en arrondissement et décidé chaque année, actuellement 2 millions d'euros pour 2021. Les conseils de quartier et au-delà l'ensemble des habitants sont impliqués, dans la mesure du possible, dans le respect des règles sanitaires, par l'organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques ou encore de marches exploratoires. Les différentes phases de ces projets seront donc, en premier lieu la mise en place d'une plateforme unique de dépôt des propositions, la procédure d'examen des recevabilités des propositions, la co-construction, le regroupement et l'étude d'acceptabilité des projets, l'expertise technique des propositions, la sélection des projets soumis au vote des habitants, le vote, la mise en œuvre des projets, le lauréat et le suivi des projets lauréats.

M. Jean-Pierre PLAGNARD, en premier lieu, se félicite que plusieurs avancées figurent dans cette charte. Quelques unes des demandes faites à plusieurs reprises sous la précédente mandature ont enfin été considérées par la nouvelle élue. En premier lieu, le fait de ne plus impacter les investissements d'intérêt local, ce qu'on appelle les IIL des arrondissements. Précédemment, alors que la Mairie de Paris consacrait 5 % de son budget d'investissement au budget participatif, c'est à dire 1 % de son budget global, les arrondissements pouvaient consacrer jusqu'à 30 %, du fait que la Ville abondait du double chaque euro apporté par les arrondissements. Il existait donc un risque d'arbitrage entre les nouveaux investissements souhaités, notamment par les habitants, et les travaux d'entretien, notamment les écoles et les crèches. On peut rappeler que la Mairie du 9^e a sécurisé les budgets annuels dévolus à l'entretien des établissements existants, l'idée n'étant pas de rentrer dans une course aux inaugurations, mais que les habitants disposent d'équipements bien entretenus. Il semble donc que le budget participatif, intégralement financé par une enveloppe Ville de Paris, sera plus lisible et moins générateur de risques pour l'entretien des bâtiments existants. L'exécutif se félicite aussi de la limitation du nombre de projets lauréats par arrondissement : deux pour le 9^e arrondissement dans une enveloppe maximum de 2 millions d'euros par projet en 2021. Cette limitation devrait permettre de réduire la pression exercée sur les services. Précédemment, les délais, effectivement excessifs, se comptaient en années entre la phase de projet et la phase de réalisation.

Chaque projet lauréat devrait ainsi faire l'objet d'un suivi plus sérieux. On peut rappeler que l'encombrement des services faisait qu'il y a eu très souvent des erreurs d'estimation financière ou d'évaluations techniques des projets. Par exemple, l'agrandissement des trottoirs de la rue Saint-Lazare a été déclaré non réalisable et a dû être abandonné il y a deux ans, ou l'aménagement de la place de Budapest qui a fait l'objet d'une réflexion avec une école d'architecture et un conseil de quartier et a été finalisé en 30 minutes avec les services ex-nihilo sur la place.

Concernant le rôle des conseils de quartier, il est dit dans la charte qu'ils pourront financer, avec les mairies d'arrondissement, des projets proposés au vote dans le cadre du budget participatif, mais non lauréat, et cela existe déjà. Chaque conseil de quartier a un budget d'investissement qu'il peut cumuler sur plusieurs exercices budgétaires, avec d'autres conseils de quartier pour financer des projets. Souvent, les mairies d'arrondissement ajoutent ce qu'il manque pour boucler le financement.

Cependant, certains points inquiètent l'exécutif. Premièrement, on sait tous que chaque projet d'investissement induit des frais de fonctionnement, des frais d'entretien, des frais de surveillance. Un budget participatif fondé uniquement sur la notion d'investissement est dangereux. Ne pas prendre en compte le budget de fonctionnement revient à avoir, à court terme, soit un équipement vétuste et dangereux, soit une pression budgétaire sur un autre poste budgétaire, ce qui se traduira par un mécontentement justifié des personnes concernées par cet équipement. Pour mémoire, la Mairie avait lancé en 2019 le concours « Le Neuf a une idée » dont le principe était de proposer une idée qui n'induit pas de coût pour la collectivité, comme l'évolution d'une réglementation ou la création d'un code de la rue.

En second lieu, M. Jean-Pierre PLAGNARD trouve aussi préoccupant que la charte considère comme éligibles les travaux relatifs à l'entretien de la voirie. Quand on voit l'état de la voirie parisienne, il ne comprend pas qu'on s'en remette au vote des Parisiens pour mener ce type de travaux indispensables dans les arrondissements. Comme on l'a rappelé en début de conseil, meurtris par le drame de la rue de Trévise, laisser aux citoyens le soin de créer un budget participatif pour éviter, dans des cas extrêmes, que les trottoirs se transforment en bombes, ne devrait jamais être un sujet. Il ne faut pas mélanger les enjeux. La sécurité des personnes n'est pas un sujet de budget participatif.

En dernier lieu, les élus ont saisi le cabinet de Mme TORANIAN qui n'était pas élue sous la mandature précédente, pour lui indiquer qu'en mars 2019, la Mairie du 9^e avait été sollicitée par l'Inspection générale de la Ville de Paris qui faisait un rapport sur le budget participatif. La Mairie du 9^e avait alors envoyé 18 pages de contributions, ce qui avait été suivi par un rendez vous avec l'Inspection générale de la Ville de Paris. Ce rapport n'a, à la connaissance de M. Jean-Pierre PLAGNARD, ni été rendu public ni communiqué au Conseil de Paris. Être amené à statuer sur une nouvelle charte du budget participatif sans avoir eu connaissance de ce rapport lui semble être contreproductif.

Donc, cette nouvelle charte apporte des points positifs auxquels les élus souscrivent, mais il note aussi, qu'alors qu'elle préconise la notion de co-construction, elle est élaborée sans recueillir les expériences passées, ce qui amène à être prudent.

Madame la Maire remercie M. Jean-Pierre PLAGNARD pour ce point complet. Elle confirme avoir été interrogée par l'Inspection générale de la Ville de Paris en mars 2019 comme tous les autres maires d'arrondissement ou leurs représentants, et avoir fait un certain nombre de propositions. La Maire du 9^e a remis 18 pages de propositions sur un sujet qui l'intéresse et qui lui tient à cœur. Il est vrai qu'il y a eu des avancées, elle n'en disconvient pas, mais les compétences restent encore floues. Concernant les modalités de vote, on sait de par l'expérience acquise dans le premier mandat, que les votes étaient souvent détournés et que le contrôle de l'exécution de ces projets n'était pas suffisamment effectué. Par conséquent, elle attend avec impatience les conclusions de l'Inspection générale de la Ville qui doit pouvoir aider à mettre en place un dispositif pérenne, solide et efficace.

M. Arnaud NGATCHA ajoute à propos des votes qu'il y a une sécurisation du vote avec la carte citoyenne.

Madame la Maire expose que Mme Anouch TORANIAN en avait parlé en début de semaine dernière, mais il semblerait que ce dispositif ne soit pas encore validé puisque, dans le nouveau document, au cours des réunions auxquelles des élus ont participé jeudi soir, la carte citoyenne n'était pas systématisée.

M. Guillaume COT rejoint l'analyse sur le fait que c'est une évolution positive puisqu'elle va soulager les budgets d'investissement des mairies d'arrondissement. Il lui semble cependant que quelques précisions pourraient être apportées dans la charte. D'abord, il aurait tendance à vouloir que les élus d'arrondissement soient plus associés aux différentes étapes du budget participatif et que tous les élus de l'arrondissement et de tous les arrondissements soient plus associés aux étapes. Ensuite, il faudrait préciser la tenue des commissions d'arrondissement et de la commission parisienne dans le descriptif du calendrier. Enfin, il lui semble que le choix de la thématique du budget participatif central, question qui sera posée évidemment au Conseil de Paris, pourrait faire l'objet d'un processus participatif lui même. Il trouve que cette nouvelle charte va dans le bon sens, mais peut être pas encore tout à fait suffisamment.

Madame la Maire partage aussi ce point de vue, ce n'est pas encore complètement ficelé.

M. Pierre MAURIN expose que, suite à la réunion qui a eu lieu jeudi avec l'adjointe à la Mairie de Paris, son groupe introduira un certain nombre d'amendements et de propositions entre le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Le groupe s'est aussi interrogé parce qu'il y a un certain nombre de conseils de quartiers qui ne sont pas encore installés dans certains arrondissements. Ce n'est pas le cas du 9^e mais il y a des arrondissements où ce n'est pas encore le cas, donc les modalités de fonctionnement de répartition d'arbitrage ne conviennent pas.

Pour l'instant, son groupe a une position plutôt défavorable mais, à titre personnel, il préfère s'abstenir et attendre les propositions d'amendements que son groupe déposera entre le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris.

M. Arnaud NGATCHA confirme que Mme Anouch TORANIAN s'engage à une sécurisation du vote.

Un avis favorable est émis par 2 voix pour (M. Arnaud NGATCHA et Mme Frédérique DUTREUIL) et 12 abstentions sur le projet de délibération 2021.DDCT.8.

DÉLIBÉRATION 09.2021.005 (2021.DAE.47) - EMPLACEMENT COMMERCIAL PLACE DE BUDAPEST (9^E) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE indique qu'il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un manège pour enfants que Madame la Maire a souhaité implanter à titre expérimental pour une première période de quatre mois. Pour mémoire, la place de Budapest a fait l'objet d'une rénovation totale après 18 mois de travaux. C'est un dossier qu'elle suit avec M. Sébastien DULERMO, chargé notamment de la végétalisation. Ce projet qui était intitulé « Réaliser des aménagements dans le secteur gare Saint-Lazare / place de Budapest » avait été lauréat du budget participatif en 2017. En 2018 une concertation avait eu lieu avec les riverains, le conseil de quartier Blanche-Trinité et les commerçants, pour faire évoluer la place en fonction des attentes et notamment de la modification des mutations du quartier, pour octroyer à cette place de nouveaux usages. L'objectif a été atteint aujourd'hui avec la pacification des flux autour de la place de Budapest, qui lui a rendu une vocation de place et qui a créé un axe de liaison plus agréable et plus vert.

Dans ce cadre, dans l'idée d'adoucir la physionomie de la place qui est encore très minérale, les élus ont décidé d'implanter au nord de la place un manège pour enfants avec un stand de friandises à proximité du kiosque à journaux, emplacement situé en haut de la place pour des raisons techniques et aussi des raisons d'inclusion paysagère. Une exploitante de manèges parisiens, Mme Émilie LE FOLL, a candidaté. Elle exploite déjà dans la durée de façon positive un manège, square Saint-Lambert, dans le 15^e, et est connue positivement par les services de la Ville de Paris. Le manège a été installé le 15 décembre dans un contexte de vacances particulières et il sera fait une évaluation postérieurement à ces quatre mois pour voir quel est l'usage final. On peut ajouter qu'un travail a été fait avec la future concessionnaire avant son emplacement pour faire de telle sorte que le manège réponde à la fois à différentes tranches d'âge. C'est un choix qui correspond à la sociologie du quartier. Il faut faire en sorte que ce soit un manège qualitatif, qu'il ait une bonne implantation paysagère et enfin, avec un stand de friandises pour accompagner le côté loisirs sur cette place où il y a assez peu d'offres encore à ce jour. On en fera l'évaluation et le bilan dans quelques mois.

Madame la Maire note que l'arrivée de ce manège participe au renouveau de ce quartier, de la place de Budapest qui a déjà changé de physionomie en quelques mois malgré le contexte et c'est une bonne chose.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.47.

DÉLIBÉRATION 09.2021.006 (2021.DASCO.2) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS ET LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (40 707 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 056 925 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (135 773 EUROS).

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire indique que cette délibération est importante pour les collèges parisiens et ne présente pas de difficultés. C'est une délibération habituelle en cette période de l'année. Il s'agit de dépenses fléchées pour Jacques Decour à hauteur de 20 500 € ; ce sont des chaises, des bancs, des vidéoprojecteurs. Pour le lycée Lamartine, 11 940 € pour des caméras, de vidéoprojecteurs, du mobilier et pour le collège Paul Gauguin, également du mobilier et des ordinateurs pour les salles de classe à hauteur de 14 510 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.2.

DÉLIBÉRATION 09.2021.007 (2021.DFPE.25) - CONCILIER LES DIFFÉRENTS TEMPS DE VIE - SUBVENTIONS (196 000 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS DONT JEUNESSE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique que cette délibération concerne l'accompagnement à la parentalité. On a déjà parlé de l'association Saint-Vincent-de-Paul qui est située dans le 10^e mais qui accueille des familles du 9^e et du 18^e selon la convention établie avec la Mairie. L'idée est de permettre aux enfants de bien grandir et de bien s'épanouir, et également accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et de les aider à concilier vie de famille, vie professionnelle et vie personnelle. Le centre a été complètement rénové. Les travaux ont commencé en 2017 et ils ont rouvert complètement depuis septembre 2020 en respect des normes sanitaires. Ils aimeraient accueillir plus d'enfants mais avec la crise sanitaire c'est compliqué. Il faut savoir que, pendant le premier confinement, ils ont maintenu les aides aux familles pour ne pas couper le lien parce qu'ils sont là pour les aider. C'est quand même assez difficile pour tous, il faut se l'avouer. Ils cherchent à continuer à améliorer et se rendent compte que cet accompagnement, avec la crise sanitaire, a un impact positif sur les familles. La subvention proposée est de 14 000 €, la même depuis la création de l'association. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.25.

DÉLIBÉRATION 09.2021.008 (2021.DFPE.28) - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (1 513 209 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (336 748 EUROS) ET AVENANTS À L'ASSOCIATION U.D.A.F. DE PARIS (9^E) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL annonce une subvention qui concerne le bon fonctionnement de la crèche multi-accueil de la rue Blanche pour 2021. Le montant de la subvention est de 178 073 € qui inclut les charges exceptionnelles. Et il est proposé, en complément, d'allouer une subvention de 336 748 € correspondant aux charges d'amortissement de l'emprunt pour le bon fonctionnement. Elle invite à voter favorablement à cette délibération.

Madame la Maire en profite pour saluer Mme Alice REGNIER qui est la nouvelle directrice de cet établissement, un établissement exemplaire qui collabore depuis son ouverture fin 2014 avec la Mairie du 9^e. C'est avec cette structure que la Mairie du 9^e a mis en place la crèche de secours dans les premiers mois de 2015. Une crèche de secours qui a été maintenant généralisée à tous les établissements publics de crèches de l'arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.28.

DÉLIBÉRATION 09.2021.009 (2021.DVD.10) - APPROBATION DU PRINCIPE DSP PARCS DE STATIONNEMENT CARDINET (17^E), ANVERS ET MEYERBEER (9^E).

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE explique que l'assemblée est sollicitée pour donner son avis sur une délégation de service public portant sur plusieurs parcs de stationnement, en particulier dans le 9^e arrondissement. C'est une délégation commune et cette délibération propose la résiliation anticipée de la délégation de service public des parcs de stationnement Cardinet à la date du 31 août 2022 et de relancer la consultation de délégation de service public afin d'en confier la délégation à un nouveau délégataire à partir de septembre 2022. Pour le 9^e, il s'agit de lancer une consultation afin de retenir un futur délégataire qui aurait en charge l'exploitation et la rénovation des deux ouvrages précités. Pour rappel, dans le 9^e arrondissement, le parc de stationnement souterrain Meyerbeer-Opéra est à l'angle de la rue Meyerbeer et de la rue de la Chaussée d'Antin. Il a été mis en service au 1^{er} juillet 1972. A l'issue d'une consultation de service public, ce parc a été confié le 1^{er} octobre 2014 à la SAEMES, Société anonyme d'économie mixte d'exploitation de stationnement de la Ville de Paris, dans le cadre d'une concession qui arrive à échéance le 6 janvier 2023. Le parc d'Anvers, lui, est situé sous le square d'Anvers et a été mis en service le 5 février 1969, à l'issue d'une consultation de délégation de service public. Ce parc a été confié toujours à la même société d'économie mixte le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'une concession qui arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Ces parcs ont des usagers horaires et abonnés avec différents tarifs, ils sont accessibles 24 heures sur 24 à tous les usagers. L'objectif visé par la Ville de Paris dans ce dossier, au delà des travaux de rénovation, est de faire rentrer ces parcs dans le cadre d'une politique de la Ville de Paris favorisant les mobilités alternatives et mobilités douces. Les élus ont quelques interrogations pour lesquelles ils n'ont pas de réponses à ce jour. La première concerne les justifications de travaux à faire à cette date, alors que les parcs Meyerbeer-Opéra et Anvers sont dans un état globalement satisfaisant, le premier ayant fait l'objet d'une modernisation en 2004 et d'une rénovation en 2014, le second ayant fait l'objet d'une modernisation au début des années 2000 et d'une rénovation en 2015. Cardinet, qui est dans le 17^e, a été mis en service en 2011. La première question est : est-ce qu'il n'y a pas d'autres priorités d'investissement aujourd'hui que celles de mise aux normes telles qu'elles sont citées aujourd'hui dans la délégation qui est proposée ? Il y aurait peut-être des projets de transformation plus urgents, notamment en rapport avec les besoins des usagers de l'arrondissement.

Deuxième question : toute résiliation de délégation de service public supposant le versement d'indemnités de la Ville de Paris au délégataire, était-il vraiment urgent d'aller aussi vite dans cette rupture de délégation de service public ? Est-ce que finalement, on n'aurait pas pu aller au terme des différents contrats pour qu'il y ait une cohérence ? D'autant plus que la Ville de Paris a voté à l'été dernier une indemnisation d'un certain nombre de délégataires parisiens au titre du confinement, est-ce qu'il était utile de consacrer de l'argent public à cette résiliation ?

Mme Maud LELIÈVRE exprime une inquiétude sur laquelle on n'a pas de réponse aujourd'hui dans le dossier technique, qui concerne les tarifs applicables aux usagers. Avec une nouvelle délégation, il risque d'y avoir une modification des tarifs résidentiels. Toutes les personnes qui ont des emplacements à titre résidentiel ne sont pas forcément des gens aisés. On peut imaginer aussi qu'un certain nombre en ait besoin du fait de leur âge, de leurs conditions particulières de famille et qu'ils aient besoin d'accès à leur véhicule de façon proche, sans être obligés d'être relégués dans des parkings aux portes de Paris. C'est un sujet sur lequel les élus seront attentifs à l'évolution pour les résidents du 9^e. Devant ce manque de réponses, Mme Maud LELIÈVRE propose de s'abstenir sur ce dossier.

Madame la Maire la remercie d'avoir rappelé les interrogations et préoccupations à propos de cette délibération.

Un avis favorable est émis par 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2021.DVD.10.

VŒU DE GUILLAUME COT (EELV), FRÉDÉRIQUE DUTREUIL (PS) ET ARNAUD NGATCHA (PEC) RELATIF À LA VÉGÉTALISATION DE LA PLACE D'ESTIENNE D'ORVES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE LA SURFACE VÉGÉTALISÉE DANS L'ARRONDISSEMENT - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

M. Guillaume COT juge que le vœu qu'il porte est assez consensuel. Plus personne ici n'ignore l'existence du réchauffement climatique ni ses conséquences sur la ville. A la rigueur, la seule chose que l'on ignore, c'est son ampleur dans les décennies à venir, puisque l'on est hélas sur des trajectoires qui ont de quoi rendre pessimiste. D'ici quelques dizaines d'années à Paris, l'été, il fera régulièrement très chaud, avec potentiellement des pics de chaleur à 50 degrés. On sait aussi qu'une des meilleures technologies pour lutter contre la chaleur, c'est l'arbre et la végétation. Près de la ville de Verrières, dans l'Essonne, il y a une très belle forêt et Verrières est le lieu de naissance d'Honoré Estienne d'Orves. Pour rendre hommage à ce grand résistant, il conviendrait de plus végétaliser la place d'Estienne d'Orves, dont le dernier rapport de l'Agence parisienne en urbanisme a montré que la place pouvait tout à fait faire le vœu d'une végétalisation.

Mme Maud LELIÈVRE remercie M. Guillaume COT d'avoir rappelé un certain nombre de préambules, notamment à travers ce vœu et en introduction sur la nécessité de végétaliser, de lutter contre le réchauffement climatique et de répondre de façon urgente à la crise environnementale. Sur le fond du dossier, évidemment, la question de la végétalisation est au cœur du projet d'arrondissement de l'exécutif. On ne peut que partager les considérants généraux qui ont guidé une grande partie de l'action menée par Mme BÜRKLI les six dernières années, ils font partie du projet de mandature.

Sur le fond un peu plus technique, Mme Maud LELIÈVRE s'interroge notamment sur le fait que le vœu soit redéposé lors de ce conseil d'arrondissement. En effet, ce sujet fait partie des sujets sur lesquels les élus travaillent, pour lequel Madame la Maire travaille de façon concertée avec l'adjoint M. Christophe NAJDOVSKI et d'une façon plus globale, sur cet unique emplacement d'arrondissement. Les élus travaillent notamment sur le projet d'agrandissement et de végétalisation avec les principaux enjeux qui ont été rappelés dans le rapport de l'APUR de juillet 2020, notamment la végétalisation des voies au regard de critères historiques, de critères écologiques, avec une attention particulière qui est portée dans le 9^e sur la construction d'une trame verte et bleue sans interruption, la lutte contre les îlots de chaleur et surtout, une approche morphologique intégrant le gabarit des voies et des critères urbains, notamment centralités, qui sont des sujets très complexes à Paris et qui relient les arrondissements les uns aux autres.

Les élus ont intégré tous ces points dans le travail fait avec les services de la Ville, notamment M. Sébastien DULERMO, d'une part, et le cabinet de M. Christophe NAJDOVSKI, d'autre part. Ils ont intégré plus particulièrement la question de la végétalisation en prenant en compte les travaux de requalification des rues de Clichy et de Mogador, la pérennisation de l'aménagement de la rue d'Amsterdam ainsi qu'un certain nombre de projets de l'arrondissement, mais aussi des autres arrondissements, pour avoir une continuité et une logique urbaine.

C'est pourquoi il semble aujourd'hui que l'état d'avancement du dossier, et notamment dans le cadre des échanges et des engagements réalisés, est plus avancé que la proposition du vœu. On est plutôt à la phase de poursuite sur le plan technique en lançant des études de circulation complémentaires, notamment pour que les réaménagements intègrent les répercussions sur les autres voies de circulation en intégrant la modification voies vitesse - usage qui doit être prise dans le plan de réaménagement. Cette question de végétalisation est déjà intégrée dans ce qui a été validé par la mairie centrale. Donc le vœu semble un peu déconnecté, en tout cas d'un point de vue du calendrier de travail, de ce qui est fait et avec les services et avec le cabinet à la Ville de Paris. C'est pourquoi Mme Maud LELIÈVRE propose le retrait de ce vœu car il lui semble que l'on a déjà en partie répondu à cette proposition.

En complément, pour intégrer ces propositions, notamment pour accélérer cette étude complémentaire, elle propose de répondre collectivement et de demander à la Maire de Paris de lancer une étude de circulation. Le vœu est sur table, il propose d'inscrire toutes ces dépenses dans le plan d'investissement de la mandature.

Madame la Maire informe qu'elle a lu avec beaucoup d'intérêt les conclusions du rapport de l'APUR en juillet 2020 et découvert ce potentiel de végétalisation sur la place d'Estienne d'Orves que les services n'avaient pas confirmé avant 2020. Depuis juillet 2020, l'exécutif du 9^e travaille avec les services de la Ville dans le cadre d'un aménagement global qui doit prendre en compte la coronapiste, rue d'Amsterdam, l'aménagement vraiment nécessaire, essentiel, dont on espère qu'il sera mis en œuvre dès cette année, de la rue de Clichy et de la rue de Mogador et plus généralement de ce quartier emblématique de Paris, Opéra-Chaussée d'Antin. Donc pour ce vœu, la rédaction que l'on propose partage les mêmes objectifs mais l'exécutif du 9^e souhaite aller plus loin que ce qui est proposé dans la rédaction du vœu de l'opposition.

M. Guillaume COT remercie Madame la Maire et Mme LELIÈVRE pour ces précisions. Il remarque tout de même une différence entre ce vœu et le sien qui concerne la concertation avec les habitantes et les habitants de l'arrondissement, concertation présente dans son vœu et pas dans celui de l'exécutif.

Madame la Maire fait observer que depuis 2014, elle ne réalise aucun projet sans mettre en place une réelle concertation, donc si ce mot doit être rajouté, il le sera dans la rédaction proposée. Mais les projets sont toujours co-construits et concertés, y compris pour des projets de cette ampleur.

M. Guillaume COT ajoute : « Surtout pour des projets de cette ampleur ».

M. Arnaud NGATCHA indique que, nonobstant l'observation de M. Guillaume COT concernant la consultation, il pense avoir la même conception.

Évidemment, il ne s'opposera pas à ce vœu parce qu'il pense que pour des aménagements aussi importants, ce qui compte, ce sont les habitantes et les habitants du 9^e et non pas des oppositions politiques et idéologiques.

Il espère avoir l'occasion de débattre de l'aménagement de la place Pigalle dont il a été fait état dans la Presse. Lors de sa campagne, il avait notamment fait du réaménagement de la place Pigalle son projet phare. On saura trouver un consensus, l'exécutif peut compter sur lui pour ce vote.

Madame la Maire rappelle que l'aménagement de la place Pigalle est un sujet sur lequel l'exécutif du 9^e travaille depuis la 1^{re} mandature et qui se concrétise cet été 2021. La concertation se déroule dans des conditions particulières (envoi de questionnaires) mais elle espère, en mars, avoir l'autorisation de faire une réunion publique en présentiel. Si tel n'était pas le cas, elle organisera plusieurs réunions sur le web à la suite de la première concertation. Cette première phase s'achève le 20 janvier. Les premières réponses sont très nombreuses et c'est une vraie satisfaction que les habitants soient aussi impliqués dans un projet d'aménagement. On a reçu énormément de réponses et la balance penche plutôt pour le projet numéro 3, le projet le plus ambitieux. Ensuite, il passera à la moulinette de la concertation encore en présentiel au mois de mars avec les services.

Madame la Maire remercie pour ce vœu qui est retiré au profit d'un vœu plus général. M. Guillaume COT acquiesce à la condition d'ajouter la mention de la concertation. Madame la Maire le lui confirme.

VŒU 09.2021.010 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA VÉGÉTALISATION DE LA PLACE D'ESTIENNE D'ORVES.

Le vœu de M. Guillaume COT, de Mme Frédérique DUTREUIL et de M. Arnaud NGATCHA étant retiré, Madame la Maire propose de mettre aux voix le vœu collectif sur la végétalisation de la place d'Estienne d'Orves. Elle ajoute que cela fera très plaisir à Mme Rose de BEAUFORT, la fille d'Estienne d'Orves, qui, jusqu'il y a deux ans, venait à chaque commémoration du 8 mai et du 18 juin. Elle sera contente d'un projet qui honorera la mémoire de son père.

On va partir sur un aménagement comme celui de la place Adolphe-Max. Puis il y aura la concertation, puis le jugement des ABF. On est dans un endroit classé devant un monument historique depuis 2015 parce que l'église de la Trinité a été classée au titre des monuments historiques depuis 2015 et il va falloir proposer quelque chose d'extrêmement précis et qu'il n'y ait pas de fausses promesses. Par exemple, devant l'Opéra et l'avenue de l'Opéra, il était prévu de faire à cheval entre le 2^e, 1^{er} et 9^e arrondissement une surface végétalisée et les ABF ont été catégoriquement contre. Madame la Maire imagine cet aménagement comme celui fait en 2015 - 2016, sur deux exercices budgétaires, place Adolphe Max.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant la délibération de prescription du plan local d'urbanisme votée au Conseil de Paris au mois de décembre 2020 et son caractère bioclimatique, décarbonné et respectueux de l'environnement ;

Considérant l'expérimentation Pollutrack et l'évolution de l'indice journalier de la qualité de l'air (indice ATMO) adopté par le Ministère de la transition écologique ;

Considérant l'étude de l'APUR « Espaces publics à végétaliser à Paris » qui reconnaît le potentiel de végétalisation de la place d'Estienne d'Orves et de la rue de la Chaussée d'Antin ;

Considérant le classement du square d'Estienne d'Orves au titre des monuments historiques le 8 janvier 2016 ;

Considérant les nombreux aménagements végétaux déjà réalisés dans l'arrondissement lors de la précédente mandature et en particulier ceux du square Berlioz, place Adolphe Max, qui ont fortement augmenté la couverture végétale tout en valorisant le patrimoine architectural ;

Considérant la programmation d'importants travaux de requalification des rues de Clichy et Mogador ;

Considérant la pérennisation de la « coronapiste » rue d'Amsterdam ;

Considérant les travaux de mise en zone 30 km/heure du 9^e arrondissement ;

Considérant le projet de création d'un marché alimentaire de fruits et légumes rue de la Trinité ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- lance une étude de circulation (complémentaire à celles déjà réalisées pour les projets de requalification des rues Blanche et Clichy) intégrant les aménagements déjà prévus dans le secteur et la suppression de la circulation au droit du square de la Trinité qui serviront ensuite de base pour la concertation avec les riverains ;**
- inscrive au plan d'investissement de la mandature les études et travaux de végétalisation de la place d'Estienne d'Orves, des abords de l'église de la Trinité et de la rue de Chaussée d'Antin.**

VŒU 09.2021.011 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE DE L'EXPÉRIMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT DES DEUX ROUES MOTORISÉS THERMIQUES ET ÉLECTRIQUES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT

Madame la Maire annonce un autre sujet tout aussi important, qui peut susciter des polémiques, mais qui peut répondre à un enjeu de l'espace public. Elle a la conviction depuis plusieurs années que la situation anarchique des deux-roues, à Paris entre autres, ne peut plus durer et que cette expérimentation peut aider à faire mieux respecter l'espace public et protéger les conducteurs de deux-roues.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle qu'il y a actuellement 100 000 deux-roues motorisés qui empruntent chaque jour des rues de la capitale parce Paris souffre de congestions fortes. Ce moyen de mobilité est aussi générateur de nuisances, nuisances sonores, stationnement sur les trottoirs, sans parler des passages sur les trottoirs et tout ce qui est gêne occasionnée pour les habitants, les déplacements des piétons qui sont entravés, mais aussi des personnes à mobilité réduite et des opérateurs de la Ville. Des problèmes sont posés par ces deux-roues qui n'empruntent pas forcément les voies dans lesquelles la circulation doit s'organiser. Par ailleurs, comme la Ville de Paris offre la gratuité du stationnement, à la fois pour les deux-roues motorisés, thermiques ou électriques, tout ceci encourage bien évidemment ces nuisances et prive aussi la Ville de recettes relativement substantielles.

Il faut également prendre en compte la pollution de l'air causée par ces deux-roues motorisés. Ils participent de cette pollution, pollution de l'air et pollution sonore, ceci au détriment de la qualité de vie des Parisiens et aussi de ceux qui habitent dans l'arrondissement. C'est la raison pour laquelle l'exécutif qui est très engagé sur ces questions, souhaite émettre ce vœu à la Maire de Paris pour que soit lancée, d'abord dans le 9^e arrondissement, une expérimentation consistant à rendre payant le stationnement des deux-roues motorisés thermiques et électriques et que cette expérimentation soit réalisée en concertation avec les principaux acteurs concernés, bien évidemment, les habitants, les usagers et les associations de motocyclistes.

On peut voir dans « les considérants » du vœu que cette mesure est déjà en vigueur dans deux villes de la région parisienne, Vincennes et Charenton-le-Pont. Cette mesure, l'instauration d'un stationnement au prix du tiers du tarif appliqué, est couronnée de succès. Les villes ont ainsi connu une libération de places de stationnement par la disparition des véhicules ventouses, mais également un dégagement des trottoirs. Tout ceci participe au bien-être à la fois des habitants et de l'ensemble des usagers des rues de la capitale.

Enfin, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, député, avait déjà déposé un vœu en ce sens l'année dernière au Conseil de Paris mais le Conseil de Paris dans sa « sagesse », entre guillemets, avait refusé ce vœu au motif qu'aucune étude n'avait été menée à ce sujet. Depuis, la Ville a organisé des états généraux du stationnement qui se sont clôturés le 20 décembre dernier.

Tout ceci participe du fait qu'on peut aller plus loin, le but étant d'étudier toute mesure permettant d'optimiser et de désengorger l'espace public ainsi que d'apporter des réponses aux enjeux du dérèglement climatique.

La Ville de Paris doit donc s'organiser, c'est le sens de ce vœu, pour mettre enfin en place ce système de stationnement payant pour les deux-roues motorisées, par nature inique vis à vis des autres usagers, et qui aurait dû être mis en place il y a déjà de nombreuses années. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Pour toutes ces raisons ce vœu souhaite que la Maire de Paris lance dans le 9^e arrondissement une expérimentation consistant à rendre payant le stationnement de deux-roues motorisés thermiques et électriques et que cette expérimentation soit réalisée en concertation avec les principaux acteurs concernés.

Madame la Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour cette présentation convaincante. Il s'agit de mettre fin à un régime d'exception et de prendre en compte les retours d'expérience extrêmement positifs à Vincennes et à Charenton-le-Pont. Elle s'y est rendue et reste en contact étroit avec les élus de ces deux villes. Elle les a rencontrés encore récemment en décembre. Ces dispositifs ont été mis en place en 2017. On est en 2021. Bien sûr, il y aura des crispations au début, c'est évident. Il faut s'y attendre, mais la situation ne peut plus durer en l'état.

C'est aussi un enjeu de santé publique, un enjeu de pollution, un enjeu de sécurité et un enjeu de respect de l'espace public. C'est une opération gagnant-gagnant parce que dans les deux cas, que ce soit à Charenton-le-Pont ou à Vincennes, les conducteurs de deux-roues ont obtenu des garanties de protection de leur véhicule et de places qui leur sont garanties. Forte de l'expérience de ces deux territoires, Madame la Maire souhaite mettre en place ce système dans le 9^e arrondissement.

M. Arnaud NGATCHA se réjouit que, à travers ce vœu, la municipalité aille dans le même sens que la politique développée par la Mairie de Paris et son adjoint David BELLIARD. C'est un premier point. Il est connu que les états généraux du stationnement sont toujours en cours actuellement. Ils se poursuivent et n'ont pas rendu l'intégralité des travaux menés.

Mais il préfère que M. David BELLIARD, à la suite des états généraux du stationnement, puisse développer et présenter les conclusions. A titre personnel, il s'abstiendra pour cette raison.

M. Guillaume COT s'abstiendra car il estime que, au fond, l'expérimentation a déjà eu lieu. Comme il est écrit dans le vœu, elle a eu lieu à Vincennes et à Charenton. Donc, l'expérimentation dans le 9^e lui semble moins utile que la mise en place du principe de stationnement des deux-roues moteurs qui, de toute façon, figurait au programme de Paris en commun et Écologie pour Paris.

Madame la Maire s'étonne que Vincennes et Charenton soient devenues des arrondissements de Paris. Elle ajoute : « *C'est le Grand Paris version Guillaume* ».

M. Pierre MAURIN note que l'on parle des états généraux du stationnement mais demande s'il y a eu une étude d'impact pour savoir combien de personnes seraient concernées et quelle serait la tarification côté résidents, côté non résidents. Que fait-on des gens qui se rendent en scooter pour leur travail ? Dans le groupe Changer Paris, on n'a pas encore mis cette question sur la table. Mais quand il a vu le vœu, il a pensé que ce serait intéressant qu'il y ait un groupe de travail qui se mette en place, comme on a mis un groupe de travail en place sur la 5G, parce qu'il y a des gens qui sont plutôt favorables, d'autres qui seraient plutôt défavorables.

Il s'abstiendra aujourd'hui parce qu'il souhaite qu'un groupe de travail se mette en place au niveau de son groupe et qu'ensuite on puisse s'entretenir avec toutes les personnes concernées, les usagers, tout l'écosystème. Il y a aussi un système d'information à mettre en place dans cette expérimentation. Quels sont les investissements nécessaires ? Est-ce qu'on le limite à un arrondissement ou peut-être deux ou trois arrondissements pour mutualiser certains coûts ? Il préférerait qu'un groupe de travail se mette en place, mais pour l'instant, il préfère s'abstenir.

M. Arnaud NGATCHA juge que c'est une bonne initiative sur le fond mais il rejoint ce que dit M. Pierre MAURIN à propos des États généraux du stationnement.

Une décision va s'appliquer à l'ensemble des arrondissements parisiens. Il a parlé de ce vœu avec M. David BELLARD et ne veut pas d'ores et déjà préempter ce qu'il va lui-même annoncer en concertation avec la Maire de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite néanmoins par ce vœu marquer l'intérêt et l'importance accordés à ce sujet, que les choses ne tombent pas dans les oubliettes et que cela ne soit pas organisé, ou plutôt désorganisé, de la manière que nous ne souhaiterions pas. Il s'agit de travailler tous ensemble dans le sens de ce que Madame la Maire a précisé. Pour répondre à M. Guillaume COT, certes Vincennes et Charenton-le-Pont sont deux villes du département du Val de Marne et le 9^e arrondissement est une commune dans le département de Paris, donc il est souhaitable que l'expérimentation se fasse dans une commune de Paris, ou dans un arrondissement qui soit utile ensuite à l'ensemble de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN indique à M. Pierre MAURIN que l'on pourra en reparler quand son groupe aura engagé sa réflexion.

Madame la Maire estime qu'il faut avancer. Il faut faire preuve de volontarisme en la matière. C'est ce qu'ont fait ses collègues de Vincennes et de Charenton-le-Pont. Les arguments qu'elle vient d'entendre, elle les a entendus en 2018, lorsqu'elle a lancé par voie de presse une tribune sur ce sujet cosignée avec Sébastien DULERMO. Elle les a entendus lors du débat au Conseil de Paris de 2019, lorsque Pierre-Yves BOURNAZEL a pris l'initiative de mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Les mêmes arguments étaient avancés et on nous a expliqué qu'il fallait attendre les états généraux du stationnement. Elle note seulement que Mme HIDALGO était maire depuis 2001, depuis vingt ans et que si c'était un sujet qui était au cœur de sa politique elle aurait pu le mettre en place déjà depuis bien longtemps.

Sur ce sujet il ne faut pas tergiverser et travailler de concert, montrer sa disponibilité. La politique de la Ville de Paris menée toutes ces dernières années ne montre pas de résultats et est à bout de souffle. Pire, cette politique du « laisser-faire » a créé l'anarchie sur l'espace public (deux-roues sur les trottoirs, ...) et conduit à une problématique de santé publique.

M. Arnaud NGATCHA interpelle Madame la Maire pour lui dire que, malgré tout le respect qu'il lui porte, il rappelle que la Maire de Paris a un nouvel adjoint qui s'appelle David BELLIARD, qui est en charge du sujet et qui a mené une concertation sur les états généraux du stationnement. Donc il ne faut pas toujours faire référence au passé...

Madame la Maire intervient : « *Un passé proche !* ».

À propos de cette initiative, elle sait qu'un certain nombre de ses collègues maires y seront opposés. Cependant, il faut, à un moment donné, unir les forces. Le 9^e arrondissement a en effet une spécificité, il accueille énormément de salariés et de personnes qui viennent travailler. Il faut profiter de l'expérience de Vincennes et Charenton, d'en tirer les enseignements et essayer d'améliorer la situation. On va pouvoir, avec ce vœu et le débat au Conseil de Paris, pouvoir faire avancer les choses.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant la gratuité du stationnement offerte aux deux roues motorisés, thermiques ou électriques à Paris ;

Considérant que plus de 100 000 deux-roues motorisés empruntent chaque jour les rues de la capitale (source ville) ;

Considérant l'importance du nombre de deux-roues motorisés stationnant quotidiennement sur les trottoirs, entravant ainsi le cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite ainsi que des opérateurs de la Ville, notamment de propreté ;

Considérant l'absence de police municipale parisienne et le manque de moyens humains et matériels alloués au contrôle de l'occupation abusive de l'espace public ;

Considérant le déséquilibre paysager engendré dans une Ville aux nombreuses voies et places inscrites aux monuments historiques ;

Considérant la congestion importante des rues parisiennes, encourageant de fait l'usage des deux-roues motorisés, particulièrement en les dispensant de forfait de stationnement ;

Considérant l'autorisation donnée par la Ville aux deux-roues motorisés de stationner gratuitement sur les 800 000 places de stationnement payant existantes, la privant ainsi de recettes substantielles ;

Considérant l'iniquité profonde entre usagers, engendrée par cette distinction payant/non-payant du stationnement sur l'espace public ;

Considérant que la lutte contre la pollution de l'air et le bruit est une priorité absolue, il convient également de prévenir les émissions des deux-roues motorisés et de les réguler ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et occupation abusive et anarchique de l'espace public par les conducteurs de deux-roues motorisés ;

Considérant le droit de tout Parisien à vivre dans un cadre de vie calme, respecté et apaisé ;

Considérant l'environnement sonore comme un facteur important de qualité de vie et de santé publique ;

Considérant que les villes de Vincennes et de Charenton-le-Pont ont déjà mis en place ce dispositif de stationnement payant avec succès dès 2018, fixant son prix au tiers du tarif appliqué aux autres véhicules ;

Considérant, dans ces deux villes, la libération de places de stationnement par la disparition des « véhicules ventouses » et le dégagement des trottoirs ;

Considérant l'objectif de la Ville de Paris de créer 20 000 places supplémentaires de stationnement deux-roues motorisés, il convient de réfléchir à la gestion responsable de ce parc ;

Considérant les états généraux du stationnement qui se sont achevés en décembre 2020 et visant à mieux partager l'espace public ;

Considérant enfin les ressources financières conséquentes dégagées par l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues motorisés qui permettraient de financer des projets d'aménagement et de végétalisation sur l'espace public ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- lance dans le 9^e arrondissement une expérimentation consistant à rendre payant le stationnement des deux-roues motorisés, thermiques et électriques et que cette expérimentation soit réalisée en concertation avec les principaux acteurs concernés, habitants, usagers et associations de motocyclistes.**

Madame la Maire précise que ce débat se tiendra dans quinze jours au Conseil de Paris. Elle remercie les élus, et le public venu écouter le conseil municipal.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 14h00.

La Conseillère de Paris


Maud LELIÈVRE